

Rejet de l'appel par la Cour d'appel fédérale de la demande de contrôle judiciaire

La Cour suprême du Canada sera invitée à statuer sur la demande d'annulation des licences autorisant l'exportation par le Canada de véhicules blindés en Arabie saoudite

Montréal, le 10 juillet 2018 - Dans un jugement rendu le 6 juillet 2018, la Cour d'appel fédérale a considéré que le ministre des Affaires étrangères du Canada n'avait pas exercé sa discrétion de façon déraisonnable en délivrant des licences d'exportation autorisant l'exportation de véhicules blindés légers (VBL) fabriqués par la compagnie General Dynamics Lands Systems Canada (GDLS-C) en Arabie saoudite et a rejeté l'appel du jugement rendu par la Cour fédérale le 24 janvier 2017.

Dans ses motifs pour en arriver à une telle conclusion, le tribunal d'appel affirme par ailleurs que « le ministre pouvait, nonobstant le risque raisonnable que la matériel [militaire] soit exporté soit utilisé contre une population civile, décide d'accorder les licences [d'exportation] parce que, selon lui, l'exportation des VBL était dans l'intérêt du Canada conformément à la LLEI [*Loi sur les licences d'exportation et d'importation*].

Dans son jugement, le tribunal d'appel fédéral statuait également que l'appelant, n'avait pas l'intérêt voulu pour soulever la violation de l'article 1^{er} commun aux *Conventions de Genève sur le droit international humanitaire du 12 août 1949*.

« Ce jugement est insatisfaisant et commet de nouvelles erreurs de droit qui justifient une intervention du plus haut tribunal du Canada dans le dossier. Il a donc été décidé d'interjeter appel de ce jugement devant la Cour suprême du Canada et de présenter une demande d'autorisation d'appel », a déclaré le professeur Daniel Turp.

Dans cette nouvelle étape du processus judiciaire visant à faire respecter non seulement le régime législatif du Canada, mais également ses obligations internationales, les membres de l'Opération Droits blindés chercheront en outre à obtenir l'appui d'organisations non gouvernementales, telles Amnistie internationale, Project Ploughshares et Oxfam. Ces dernières ont d'ailleurs déclaré le 5 juillet 2018 qu'un « rapport interne du gouvernement [sur les allégations que des véhicules fabriqués au Canada avaient pu être utilisés par les forces armées saoudiennes contre des populations civiles] révèle des lacunes à la fois dans l'enquête sur les allégations et dans l'interprétation des obligations canadiennes en vertu du droit international ». Ces allégations sont à l'origine d'un deuxième recours que les membres de l'Opération Droits blindés ont déposé en Cour fédérale le 26 septembre 2017 et qui est actuellement suspendu dans l'attente du résultat du premier recours.

L'Opération « Droits blindés », qui compte sur le soutien du cabinet Trudel Johnston Lespérance et de ses avocats M^{es} André Lespérance et Anne-Julie Asselin qui agissent *pro bono* dans le dossier, a été lancée en 2016. Les citoyennes et de citoyennes ainsi que les organisations non gouvernementales sont invités à s'associer à cette nouvelle étape de l'opération en exprimant leur appui via le site Facebook de l'opération à l'adresse <https://www.facebook.com/droitsblindes>.

-30-

Pour renseignements :

Daniel Turp, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Téléphone : 514 343-6118; Courriel : daniel.turp@umontreal.ca